



Agence Immobilière **MARIN**

Depuis 1988

**LES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE
POUR 2025, SONT COMPRIS DANS LES PRIX AFFICHES ET
SONT A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR
(selon le mandat)**

Avis de valeur simple	180 € TTC
Jusqu'à 45000 € TTC	forfait de 4000 € TTC
De 45 000 à 89 999 € TTC	9 %
De 90 000 à 134 999 € TTC	8 %
De 135 000 à 179 999 € TTC	7 %
Au-dessus de 180 000 € TTC	6 %

A savoir

Acheteurs

Ils vous incombent les taxes et frais de notaires en sus des prix annoncés.

Vendeurs

Vous devez fournir - un état parasitaire (termites)

- un diagnostic amiante*
- état d'accessibilité au plomb (CREP)*
- le D.P.E. (un audit énergétique si le bien est classé E, F ou G)*
- le diagnostic électrique*
- l'état des risques et pollutions (ERP)*
- le rapport de l'assainissement non collectif*

***ABSENCE DE GARANTIE FINANCIERE, NON DETENTION DE
FONDS AUTRE QUE SA REMUNERATION
(Art 38 de la loi n°2010-853) du 23 juillet 2010***

« Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale. »

Carte Prof 4601 2016 000 005 563 CCI du LOT -RCS Cahors 479 853 327 00019 RCS
SARL agence immobilière Marin - Locataire Gérante de la SCI 123 Niram